

# SEANCE du 27 NOVEMBRE 2017

## Convocation du 17 novembre 2017

L'An Deux Mil dix sept le vingt sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'ETABLES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur la convocation et sous la Présidence de M. Pascal SEIGNOVERT, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : SEIGNOVERT Pascal, TRACOL Cécile, ASTIC Michel, LONGUEVILLE Hervé, MINODIER Stéphanie, XAVIER Pascal, MARMEY Christian, JEAN Bernadette, SASSOLAS Elisabeth, DE MONTGOLFIER Bernard, POULLENARD Isabelle

**ABSENTS** : XAVIER Pierre, REVOL Mickaël, XAVIER Evelyne, (excusés)

**SECRETAIRE** : SASSOLAS Elisabeth

Le PV de la séance du 27 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Ajout délibérations : - Réhabilitation du logement 1 B place de la Liberté - demande de subvention à la région

***Réhabilitation du logement 1 B place de la Liberté - demande de subvention à la région.***

**annule et remplace délibération n°8/2017 du 27 janvier 2017                      64/2017**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le logement situé au dessus de la salle communale nécessite sa réhabilitation afin de le mettre à nouveau en location. Pour cela Mme MOUSSET, architecte DPLG a été sollicité afin d'établir une estimation des travaux.

L'estimation des travaux s'élève à un montant de 41 674 € ht plus 5 880 € ht de maîtrise d'œuvre soit un total de 47 554 € ht. Monsieur le Maire indique que ce dossier pourrait être financé par la région.

Il invite le Conseil Municipal à approuver ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** l'aide maximum auprès de la région pour la réalisation de cette opération.
- **DEMANDE** la mise en place des procédures réglementaires.

***Participation aux frais de scolarité- commune de TOURNON SUR RHONE***  
***65/2017***

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, l'avenant à la convention proposé par la commune de Tournon sur Rhône concernant la participation de la commune d'Etambles pour l'année 2015/2016 commune de résidence, aux frais de scolarité des classes primaires publiques de Tournon sur Rhône, commune d'accueil en application de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983. La

participation d'un élève de primaire s'élève à un montant de 682,92 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Considérant que le projet d'avenant correspond aux dispositions de la loi précitée,

- **ACCEPTE** les dispositions qui lui sont proposées
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.**

<b>Rétrocession de la voirie et éléments d'équipements communs du lotissement « Bellevue » à Crémolière</b>	<b>66/2017</b>
---	----------------

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 29 avril 2015 concernant la rétrocession de la voirie et éléments d'équipements communs au lotissement « Bellevue ».

Monsieur le Maire énumère la liste des parcelles concernées par cette reprise : ZC 103, 151, 153, 155, 157

Lors de la prise de cette délibération deux parcelles ont été omises dans cette reprise la parcelle ZC 152 (parcelle avec bassin de rétention d'eau) et ZC 154 (parcelle en bordure de la VC N°13.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **D'ACCEPTE** d'engager la procédure de rétrocession de la voirie et des éléments d'équipements communs du lotissement Impasse Bellevue dans le domaine privé de la commune avec reprise des parcelles suivantes :
  - ZC 103 Crémolière 00 ha 01 a 63 ca
  - ZC 151 Crémolière 00 ha 26 a 35 ca
  - ZC 152 Crémolière 00 ha 10 a 79 ca
  - ZC 153 Crémolière 00 ha 02 a 47 ca
  - ZC 154 Crémolière 00 ha 00 a 73 ca
  - ZC 155 Crémolière 00 ha 01 a 31 ca
  - ZC 157 Crémolière 00 ha 03 a 96 ca
- **d'AUTORISER** Monsieur le maire à signer les actes notariés et toutes les pièces utiles à cette affaire.
- Les frais d'acte de la cession à titre gratuit seront à la charge de la SA BONNARDEL ;

<b>ligne de trésorerie</b>	<b>67/2017</b>
----------------------------	----------------

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que pour financer diverses subventions en attente de versement, il conviendrait de contracter une ligne de crédit auprès d'un établissement bancaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de contracter auprès du crédit agricole centre-est

- une ligne de crédit au taux variable chaque mois en fonction de l'évolution de l'E3M avec un taux plancher égal à la marge soit 1 %, pour une somme de 100 000 € d'une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2018.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'offre de prêt valant contrat et tous les documents s'y rattachant.

<i>Convention de participation Prévoyance/garantie maintien de salaire MNT : avenant au 1<sup>er</sup> janvier 2018</i>	<b>68/2017</b>
---	----------------

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 20 décembre 2013 concernant l'adhésion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le CD607 pour le risque « prévoyance », garantie maintien de salaire pour une durée de six ans, la délibération au 25 septembre 2015 concernant la modification du taux de cotisation ainsi que la délibération du 25 novembre 2016 concernant également la modification du taux de cotisation.

Cet avenant a pour objet la modification à nouveau du taux de cotisation passant de 1.43 % au lieu de 1.33% AU 1ER janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'approuver ce nouvel avenant
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant et à son exécution.

<i>Produits irrécouvrables</i>	<b>69/2017</b>
--------------------------------	----------------

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que des produits au titre des années 2013 à 2016 restent impayés et que le receveur percepteur a engagé des états de poursuites sans résultat. Il propose au Conseil Municipal d'annuler ces dettes pour un montant total de 137,86 €

cantine :	4,15 €
garderie :	0,60 €
divers ;	133,11 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** à l'unanimité de passer ces dettes d'un montant de 137,86 € en produits irrécouvrables au compte 654.

<i>décisions modificatives n°3- assainissement</i>	<b>70/2017</b>
--	----------------

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget ASSAINISSEMENT de l'exercice 2017 sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer les modifications budgétaires ci-après.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-après :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
**DEPENSES**

<b>041</b>	<b>Op ; patrimoniales</b>	
2315	Inst techn, mat et out	1 716,00
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>	
1641	Emprunt	6,00
<b>9901</b>	<b>SCHÉMA GÉNÉRAL ASSAINISSEMENT</b>	
203	Frais études	-6,00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 716,00 €</b>

**RECETTES**

<b>041</b>	<b>Op ; patrimoniales</b>	
203	Frais études	1 716,00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 716,00 €</b>

**décisions modificatives n°5- budget principal**

**71/2017**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2017 sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer les modifications budgétaires ci-après.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-après :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

<b>041</b>	<b>Op ; patrimoniales</b>	
21534	Réseaux d'électrification	49 116,0 0
2315	Inst techn, mat et out	5 639,00
<b>045</b>		
2315	Inst techn, mat et out	16 600,00
<b>25</b>		
2315	Inst techn, mat et out	- 2663,00
<b>34</b>		
2315	Inst techn, mat et out	- 4345,00
<b>44</b>		

2315	Inst techn, mat et out	- 1 440,00
<b>48</b>		
2315	Inst techn, mat et out	- 3 900,00
<b>51</b>		
2315	Inst techn, mat et out	- 4 252,00
	<b>TOTAL</b>	<b>54 755,00</b>

## RECETTES

<b>041</b>	<b>Op ; patrimoniales</b>	
238	Avances	49 116,00
2031	Frais études	5 639,00
	<b>TOTAL</b>	<b>54 755,00 €</b>

## DIVERS

### → **Conseil d'école**

Cécile TRACOL, adjointe aux affaires scolaires fait part du dernier conseil d'école qui a eu lieu vendredi 17 novembre dernier. Suite à la baisse des effectifs, il risque d'y avoir une suppression de poste à la prochaine rentrée. Elle présente également les différents projets en cours avec LIRE et FAIRE LIRE, projet film d'animation, le permis internet, le spectacle de Noël le 19/12/17.

### → **Projet du comité des fêtes**

Le président du comité des fêtes a voulu présenter à Monsieur le Maire leur projet de feu d'artifice lors de la fête du village en début juillet.

### → **Extension réseau d'eau et électrique au quartier « La Vie »**

Monsieur le Maire expose les devis d'extension d'eau dont le coût sera égal à la réfection de la voirie ainsi que celui du SDE pour l'extension électrique dans ce quartier dont le reste à charge de la commune s'élèvera à 2 759,06 ht en aérien.

### → **Nouveau commerce à Etables**

Monsieur le Maire a été sollicité pour l'installation d'un camion boucherie 2 fois par semaine sur la commune. Le conseil municipal est tout à fait favorable à cette démarche.

### → **Les ruchers communaux participatifs**

La soirée à Lemps le vendredi 24 novembre ainsi que la vente des fleurs arbres et arbustes mellifères le samedi ont rencontré un beau succès. Monsieur le Maire propose à la commission fleurissement de se rencontrer pour développer le projet.

### → **Travaux Chaumettes**

les travaux d'assainissement sont terminés. Il ne reste plus qu'à effectuer le contrôle d'air et d'étanchéité du réseau.

### → **Projet remplacement chaudière école**

La commission bâtiments se rencontrera mardi 28 novembre à 20h30 afin d'analyser les différents devis reçus.

→ **Vœux 2018**

Monsieur le Maire informe le conseil que la cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 12 janvier 2018 à la salle Sully ainsi que la réception des travaux d'assainissement et du logement au village.